

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

## **APPLICATION DES RÈGLES DU COUVRE-FEU POUR LA PÊCHE BLANCHE**

**Saguenay, le 7 janvier 2022** – La Ville de Saguenay avise les amateurs des modalités d’application, conformément aux directives de santé publique, du couvre-feu en ce qui a trait à l’activité de la pêche blanche, autant à La Baie qu’au lac Kénogami. Pour passer la nuit sur les glaces, les personnes devront rester dans leur cabane ou leur abri temporaire, où une seule bulle familiale est présente, comme cela se fait dans les résidences principales. Les rassemblements de plusieurs bulles sont interdits en tout temps, comme dans les maisons privées.

Pour respecter ces modalités, il faut être dans l’abri avant 22 heures et y demeurer jusqu’à 5 heures le lendemain. La circulation entre le site de pêche et la résidence principale, ou encore sur les glaces, est interdite pendant les heures de couvre-feu.

Rappelons qu’à l’heure actuelle, les deux sites de l’arrondissement de La Baie ne peuvent pas encore accueillir de cabanes ou d’abris temporaires. L’épaisseur de la glace n’est pas suffisante pour permettre l’embarquement.

**-30-**

Info : Service des communications et des relations avec les citoyens  
Tél. : 418 698-3350